

Titre professionnel Mécanicien Réparateur Véhicules Industriels

Renseignements et inscriptions :

GRETA-CFA de Mayotte

LPO des métiers des goûts et des saveurs
Kawéni, Route de la SPPM
97600 MAMOUDZOU

☎ 02 69 61 08 03

✉ greta@ac-mayotte.fr

🌐 <http://greta-cfa.ac-mayotte.fr>

Référent pédagogique et coordonnateur de l'action :

M. Fardi MMADI AHAMADA

✉ fardi.mmadi-Ahamada@ac-mayotte.fr

Référente administrative :

Mme Anissa RAZAFINDRAKOTO

✉ greta@ac-mayotte.fr

Public concerné :

- 16 places max
- Toute personne demandeur d'emploi inscrit au Pôle Emploi âgée d'au moins 16 ans

Modalités et délai d'accès :

Selon résultats aux infocoll du mois de décembre 2023

➡ Prérequis :

- Être lecteur et scripteur (s'exprimer en langue française)
- Avoir un bon niveau en physique et mathématiques
- Être disponible pour intégrer un emploi
- Avoir une bonne condition physique

Modalités pédagogiques :

Durée : 1300 heures en centre + 378 heures en entreprise

Rythme d'enseignement : 35 h par semaine

Dates prévu pour la formation : janvier 2024 à octobre 2024

Tarif et financement :

Action de formation financée par le Pôle Emploi

Formation rémunérée selon statut

Conditions générales de vente consultables sur notre site internet : <http://greta-cfa.ac-mayotte.fr>

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Les locaux de formation sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

La référente handicap étudie les modalités d'accès à la formation visée en fonction de la nature du handicap et des solutions d'aménagement de poste de travail possibles.

Finalités :

- ✚ Exercer le métier de mécanicien réparateur de véhicules poids lourds et être capable d'intervenir sur diverses opérations de réparations mécaniques

Objectifs pédagogiques de la session :

Être en capacité de :

- ✚ Effectuer les opérations d'entretien courant des véhicules utilitaires et industriels
- ✚ Réparer le freinage, les liaisons au sol et la direction des véhicules utilitaires et industriels
- ✚ Réparer les moteurs et les transmissions des véhicules utilitaires et industriels
- ✚ Effectuer les opérations de pose d'accessoires et de remise en état des équipements de signalisations, visibilité, retenue, remorquage et levage
- ✚ Organiser le poste de travail et son action

Contenu :

- Remise à niveau français écrit et oral
- Ateliers TP métier
- Bloc de compétence professionnel 1 : Effectuer les opérations courant des véhicules utilitaires et industriels
- Bloc de compétence professionnel 2 : Réparer le freinage, les liaisons au sol et la direction des véhicules utilitaires et industriels
- Bloc de compétence professionnel 3 : Réparer les moteurs et les transmissions des véhicules utilitaires et industriels
- Bloc de compétences professionnel 4 : Effectuer les opérations de pose d'accessoires, et de remise en état des

Référente handicap :

Mme Amidaty OUMAR

☎ 0639 28 04 65

✉ : oumar.amidaty@ac-mayotte.fr

Le GRETA-CFA est référencé DATADOCK, certifié QUALIOPi et détenteur du label EDUFORM qui garantit la qualité de ses prestations.

équipements de signalisation, visibilité, retenue, remorquage et levage

- Compétences transversales du métier (règles d'hygiène et de sécurité, de sécurité et de protection de l'environnement de travail

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques et travaux pratiques

Formation en présentiel axée sur les apprentissages professionnels en ateliers professionnels

Apprentissages personnalisés à partir de projet collectif et des productions

Supports techniques et pédagogiques : au LPO de Kahani en Salle banalisée et sur le plateau technique des sections professionnels matériel audiovisuel, supports photocopiés

Modalités d'évaluation des acquis : Présentation des candidats à l'examen du Titre Professionnel, Certification niveau V (CAP BEP) + habilitation + SST

Sanction de la formation : Remise d'une attestation d'acquis de formation pour chaque bloc de compétence Professionnel « Electricien des Equipements du Bâtiment »

Résultats des sessions réalisées en 2022 :

Formation mise en place en octobre 2022; analyse et publication de résultats significatifs prévues à l'issue de la première session (aout 2023).